



**COMMISSION  
D'INCLUSION  
SOCIALE, DE  
DÉMOCRATIE  
PARTICIPATIVE  
ET DES DROITS  
DE L'HOMME DE  
CGLU**

**Appel à candidatures pour  
l'organisation d'un  
« Séminaire international  
des pouvoirs locaux pour le  
droit à la ville »**

**Mai 2014**



## TABLE DES MATIÈRES

---

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ORGANISATION DU SEMINAIRE .....	3
a. ANTÉCÉDENTS .....	3
b. PROPOSITION GÉNÉRALE POUR LE SÉMINAIRE DE 2015 .....	7
C. CARACTÉRISTIQUES DE LA VILLE ORGANISATRICE.....	9
d. ENGAGEMENTS FINANCIERS.....	10
e. PROCÉDURE.....	10
ANNEXE 1. NOTE DE PRESSE DE LA RENCONTRE DE 2012.....	12
ANNEXE 2. DÉCLARATION FINALE DE LA RENCONTRE DE 2012.....	14



## TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ORGANISATION DU SEMINAIRE

---

Ce document a pour but de fournir un cadre pour l'organisation d'un **Séminaire international des pouvoirs locaux pour le droit à la ville**, qui devrait se dérouler en **2015**.

Dans ce sens, il contient une **proposition** que la Commission d'Inclusion sociale, Démocratie participative et Droits humains de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) lance **aux villes souhaitant accueillir la manifestation**.

Toutefois, les villes intéressées sont les bienvenues si elles font des suggestions de sorte à favoriser un accord aisé entre les deux parties pour la bonne organisation du séminaire.

### a. ANTÉCÉDENTS

---

La Commission d'Inclusion sociale, Démocratie participative et Droits humains de CGLU et la communauté d'agglomération Plaine Commune, ainsi que les municipalités de Saint-Denis et d'Aubervilliers (France), ont organisé les 11 et 12 décembre 2012 le **1<sup>er</sup> Sommet mondial des Gouvernements locaux pour le Droit à la ville**.

La manifestation a été une plateforme mondiale pour l'échange d'expériences entre les représentants des gouvernements locaux, les membres des réseaux internationaux des mouvements sociaux et les experts des droits humains.



Au Sommet ont assisté quelque 200 participants et un total de 40 intervenants de 16 pays, dont notamment l’Autriche, la Belgique, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, le Burundi, le Canada, la France, le Mexique, le Portugal, le Sénégal, la Slovénie, l’Espagne, la Corée du Sud, la Suisse, les Pays-Bas et les États-Unis.

Le sujet à débattre était le droit à la ville et les politiques locales qui peuvent contribuer à sa mise en œuvre. Dans ce cadre, les participants ont discuté comment pousser la mise en œuvre de la *Charte-Agenda locale pour les Droits humains dans la Ville* et la *Charte Européenne pour la Sauvegarde des Droits humains dans la Ville*.

La **Charte-Agenda Mondiale des Droits de l’Homme dans la Cité** est une initiative issue en 2006 du Forum des Autorités Locales pour l’Inclusion Sociale et la Démocratie Participative (FAL), un espace de rencontre des pouvoirs locaux qui se tient dans le cadre du Forum social mondial.

À partir des débats menés dans ce cadre entre les gouvernements locaux du monde entier, un groupe d’expert(e)s de différents pays a dressé un premier projet (2007-2008), qui a ultérieurement été discuté et amendé par des représentant(e)s élu(e)s, des expert(e)s et des représentant(e)s de la société civile des cinq continents (2009-2010).

Tout d’abord, sous la direction du Conseil Régional de Barcelone (Diputació de Barcelona), puis sous celle de la ville de Nantes et de la Région des Pays de la Loire, la Charte-Agenda a été rédigée collectivement sur différentes scènes internationales telles que les trois dernières éditions du FAL et du Forum Social Mondial (Nairobi, 2007 ; Belém do Pará, 2009 ; et Dakar, 2011), le 1er et 2ème FALP (Nanterre, 2006 ; Getafe, 2010), le 5ème Forum Urbain Mondial d’ONU-HABITAT (Rio de Janeiro, 2010), le 4ème Forum Mondial des Droits Humains de Nantes (2010) ou le 3ème Congrès Mondial de CGLU (Mexico, 2010). Centres de recherche comme l’Institut de Droits Humains de la Catalogne (IDHC) ou le Centre d’Études Sociaux (CES) de l’Université de Coimbra ont été engagés dans ce processus depuis le début.

La **valeur ajoutée** de la Charte-Agenda Mondiale des Droits de l’Homme dans la Cité réside dans le fait que chacun des droits humains figurant dans le document s’accompagne d’un plan d’action servant de référence pour la mise en œuvre de mesures concrètes par les gouvernements locaux. Les villes signataires sont invitées à établir un agenda local assorti d’échéances et



d'indicateurs permettant d'évaluer leur efficacité dans la mise en œuvre de ces droits. La Charte-Agenda entrera en vigueur dans chaque ville après un processus de consultation et de participation qui permettra aux habitant(e)s d'en débattre et de l'adapter aussi bien à leur réalité locale qu'au cadre juridique national ; et après avoir été adoptée à la majorité qualifiée au sein de l'assemblée municipale. Le résultat de ce processus sera l'adoption d'une Charge-Agenda locale par chaque municipalité signataire.

Le Conseil mondial de **CGLU**, réuni dans la ville de Florence au mois de **décembre 2012**, a **adopté formellement la Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité** et invite à tous les membres de CGLU à la signer. Dans le contexte actuel de crise économique et d'éventuel recul des droits, la Charte-Agenda constitue un outil au service des gouvernements locaux et permet de soutenir la construction de sociétés plus inclusives, plus démocratiques, plus solidaires, en collaboration avec les habitant(e)s.

La **Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la Ville** (Saint Denis, 2000) est le résultat du travail préparatoire initié à Barcelone en 1998 dans le cadre de la conférence « Villes pour les droits de l'Homme », organisée en commémoration du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ont participé à la rencontre des centaines de maires et de représentant-e-s politiques de différentes villes européennes, qui ont uni leurs voix pour revendiquer une plus grande reconnaissance politique comme acteurs clef dans la sauvegarde des droits humains dans un monde de plus en plus urbanisé.

Les villes participantes à la rencontre ont adopté le « **Compromis de Barcelone** », qui constituait une feuille de route pour l'adoption d'un document politique visant la promotion du respect, la protection et la garantie des droits humains au niveau local.

Durant les deux années suivantes, le projet de Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la Ville a été élaboré, fruit d'un dialogue pluraliste entre des villes européennes, représentant-e-s de la société civile et des experts dans le domaine des droits humains. Le projet a été discuté et, finalement, adopté à Saint-Denis en l'an 2000.



Depuis lors, une conférence européenne a lieu chaque deux ans pour partager les avancées effectuées par les **villes signataires, plus de 400** actuellement, dans la mise en œuvre de la Charte. Pour le moment, ont eu lieu les rencontres suivantes :

- 1998, **Barcelone** (Espagne)
- 2000, **Saint-Denis** (France)
- 2002, **Venise** (Italie)
- 2004, **Nuremberg** (Allemagne)
- 2006, **Lyon** (France)
- 2008, **Genève** (Suisse)
- 2010, **Tuzla** (Bosnie-Herzégovine)

Après la conférence de Genève (2008), les villes les plus actives du réseau (Barcelone, Saint-Denis / Plaine Commune, Lyon, Genève et Nantes) ont décidé de confier la promotion de la Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la Ville à l'organisation mondiale des villes, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), à travers la **Commission d'Inclusion Sociale, de Démocratie Participative et des Droits Humains**.

Compte tenu de la récente adoption de la *Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité* par CGLU et de l'existence d'autres chartes de droits humains adoptées dans des villes telles que Montréal (Canada), Mexico D.F. (Mexique) ou Gwangju (Corée du Sud), la Commission d'Inclusion Sociale, de Démocratie Participative et des Droits Humains de CGLU a décidé de passer d'une conférence de portée européenne et centrée sur un seul instrument, la *Charte Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme dans la Ville*, à une conférence de portée mondiale dans le cadre de laquelle partager le travail réalisé par les villes pour progresser dans ce domaine à l'appui ou non de chartes municipales de droits humains.



## **b. PROPOSITION GÉNÉRALE POUR LE SÉMINAIRE DE 2015**

---

Malgré la première édition du Sommet en 2012 a été un succès, la Commission d'Inclusion sociale, Démocratie participative et Droits humains de CGLU propose d'organiser en 2015 un événement plus petit sous la forme de séminaire international.

Le 1<sup>er</sup> Sommet a réussi à inscrire le droit à la ville dans l'agenda des gouvernements locaux et à articuler un réseau de villes du monde entier engagées pour la promotion des droits humains à l'échelle locale.

Dans ce contexte, l'on propose d'organiser le Séminaire international de la façon suivante:

### **Objectifs**

1. Promouvoir le **réseau** de villes de différentes régions du monde en vue de la mise en œuvre de politiques locales en matière de droits humains.
2. Attirer davantage de **villes** dans ce réseau.
3. Partager le **travail** que la ville organisatrice a entrepris dans le domaine des droits humains et le droit à la ville avec d'autres villes.
4. Échanger les **bonnes pratiques** et les politiques innovantes sur la façon de transposer les droits humains dans des actions politiques locales.
5. Favoriser les nouvelles **connaissances collectives** sur ce sujet.
6. Encourager la **recherche académique** sur le droit à la ville et sur le rôle du gouvernement local dans le domaine des droits humains (optionnel).
7. **Lobbying de l'agenda international** (notamment, les processus Post-2015 et Habitat III) pour mettre en relief le rôle que les gouvernements locaux jouent pour favoriser des villes plus inclusives, démocratiques et égalitaires.





## Format

1. Le séminaire se déroulera pendant **un ou deux jours**.
2. Il est fortement suggéré d'organiser **une visite technique** aux services, installations ou sites importants des droits humains de sorte que les participants intéressés puissent avoir la possibilité de connaître dans le détail la politique en matière des droits humains de cette municipalité.

## Résultats prévus

1. Renforcement du **mouvement des droits humains** à l'échelle globale.
2. **Visibilité internationale** de la ville organisatrice comme championne des droits humains.
3. **Base de données** des bonnes pratiques et des politiques innovantes des villes des droits humains<sup>1</sup>.
4. One **article académique** (optionnel)
5. **Guide ou outil** sur les démarches à suivre pour devenir une ville des droits humains (basé sur les discussions au cours du forum et les bonnes pratiques recueillies lors du séminaire).
6. **Rapport final** du séminaire (comprenant l'ébauche conceptuelle, le programme, les documents de référence, les interventions ou présentations des participants, un article académique et un rapport de la visite technique).

---

<sup>1</sup> Comme source éventuelle d'inspiration pour développer cette base de données, nous vous encourageons à visiter sur Internet *Inclusive Cities Observatory*, notre base de données regroupant environ 65 études de cas sur les villes inclusives: [www.uclg-cisd.org/observatory](http://www.uclg-cisd.org/observatory).





## C. CARACTÉRISTIQUES DE LA VILLE ORGANISATRICE

---

### Général

- Membre de CGLU ou engagement pour en devenir membre.
- Membre de la Commission d'Inclusion sociale, de Démocratie Participative et de Droits de l'Homme ou engagement pour en devenir membre.
- Implication dans les activités de la Commission.
- Possibilité d'agir en synergie avec d'autres manifestations globales.
- Intérêt à promouvoir les valeurs de la démocratie locale, la participation citoyenne, l'inclusion sociale et les droits de l'homme.

### Organisation

- Capacité logistique ayant fait ses preuves dans l'organisation d'une manifestation de plus de 40 participants, dont:
  - Accès facile depuis les hôtels.
  - Bonnes installations, équipement et professionnels pour faciliter les sessions multilingues parallèles.
  - Bonne accessibilité internationale.
- Capacité organisationnelle prouvée pour accueillir une manifestation mondiale, y compris :
  - Équipe de professionnels capable de travailler dans les domaines de la logistique, des contenus et de la diffusion des activités.
  - Capacité de mobiliser et d'allouer les ressources adéquates.



#### **d. ENGAGEMENTS FINANCIERS**

---

Les engagements suivants ont été conçus pour assurer la bonne organisation du séminaire, mais ils peuvent être négociés avec la ville hôte.

1. **Sponsorisation de certains délégués** (nombre à confirmer).
2. **Interprétation dans les trois langues pendant le Séminaire** (anglais, français et espagnol)
3. **Frais de communication** (publication en anglais, français et espagnol de la guide ou outil, du rapport final de la manifestation et de l'article académique –optionnel-).
4. **Frais de coordination pour CGLU** (somme à discuter).
5. **Services de restauration.**

#### **e. PROCÉDURE**

---

##### **Expression de l'intérêt des villes souhaitant participer**

- Email à la coordinatrice de la Commission d'Inclusion sociale, de Démocratie participative et des Droits de l'homme pour exprimer l'intérêt de la ville à accueillir le séminaire (l'email peut être envoyé à l'adresse suivante: [m.fricaudet](mailto:m.fricaudet), c/o Magali Fricaudet).

##### **Accord entre la ville organisatrice et CGLU**

- **Lettre formelle du maire de la ville organisatrice** en acceptant les termes de référence pour accueillir le Séminaire international des pouvoirs locaux pour le Droit à la Ville.
- **Avant-projet du Séminaire** (définissant la date et la structure du Séminaire). Aussi bien la lettre que la proposition devront être envoyés au secrétaire général de CGLU, M. Josep Roig, et envoyées à l'adresse de mail ci-dessus).





## Signature d'un accord formel entre la ville organisatrice et CGLU

En termes généraux, CGLU et la ville organisatrice auront la mission de définir ensemble les **contenus et les intervenants** du Séminaire.

La **logistique** sera coordonnée par la ville organisatrice (réservation des vols et des hôtels; informations pratiques participants; restauration, traduction, interprétariat ou transport ; organisation des visites techniques éventuelles ; administration du site web, etc.).



## ANNEXE 1. NOTE DE PRESSE DE LA RENCONTRE DE 2012

---

La Commission d'Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de CGLU et la communauté d'agglomération de Plaine Commune, conjointement avec les villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers (France), ont organisé les 11 et 12 décembre 2012 la



**1ère Rencontre Mondiale des Pouvoirs Locaux pour le Droit à la Ville.** L'événement a été une authentique plateforme mondiale d'échange d'expériences entre représentant-e-s de gouvernements locaux, membres de réseaux internationaux de mouvements sociaux et expert-e-s dans le domaine des droits humains.

La rencontre a totalisée environ 200 inscrit-e-s et **40 intervenant-e-s de 16 pays différents**, concrètement d'Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Burundi, Canada, Corée du Sud, Slovaquie, Espagne, États-Unis, France, Mexique, Pays-Bas, Portugal, Sénégal et Suisse.

Le sujet central à débat a été le droit à la ville, et à travers quelles politiques locales peut-on le ramener à la pratique. Les expériences et les initiatives présentées ont été très variées et ont tourné, entre d'autres questions, autour du **droit à l'éducation, au logement, à la santé, à la non-discrimination, à l'accessibilité physique, aux services de base et à l'emploi**. De même, ont eu lieu des observations autour du moyen d'inspirer les collectivités locales pour qu'elles conçoivent ses politiques publiques à partir de réflexions qui découlent des droits humains et aussi pour mettre en œuvre des mécanismes de garantie au niveau local.

D'autre part, on a souligné la nécessité de construire des **alliances stratégiques entre les gouvernements locaux, la société civile et les mouvements sociaux** pour faire face de manière conjointe aux défis que nos villes affrontent. Dans ce sens, tant les représentant-e-s politiques,



comme les représentant-e-s des mouvements sociaux présent-e-s dans la rencontre ont signalé la nécessité d'unir leurs efforts afin de transformer le droit à la ville en un véritable pilier des politiques publiques locales, passant ainsi de l'étape diagnostic à l'étape exécution.

Avec cette volonté, a été discutée la manière d'avancer dans la mise en œuvre de la **Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Cité** et de la **Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la Ville**. Par rapport à ces deux instruments, il faut rappeler que l'adoption, de la part de CGLU, de la Charte-agenda a motivé le changement de cap qui a marqué la rencontre de Saint-Denis, changement avec lequel la portée de la conférence a passée de l'europpéen - centré sur la Charte Européenne des Droits de l'Homme dans la Ville – à une portée internationale, qui prend comme objet de discussion non seulement la Charte Européenne, mais aussi la Charte-Agenda Mondiale des Droits de l'Homme dans la Ville, ainsi que d'autres chartes municipales adoptées par des villes comme Montréal (Canada), Mexico D.F. (Mexique), Gwangju (Corée du Sud) ou Vienne (Autriche).

La 1ère Rencontre Mondiale des Pouvoirs Locaux pour le Droit à la Ville a abouti avec l'adoption et la lecture d'une déclaration finale qui reflète la volonté des participant-e-s à la rencontre et la **Commission d'Inclusion Sociale, Démocratie Participative et Droits Humains de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)** de continuer à travailler pour que le droit à la ville devient une réalité dans nos villes et métropoles. À cet effet, on reconnaît la nécessité que les gouvernements locaux adoptent certaines politiques publiques, mais aussi que la communauté internationale reconnaisse le rôle des villes dans la sauvegarde des droits humains et du droit à la ville, de même que reconnaitre CGLU comme interlocuteur privilégié pour tout ce qui est relatif aux questions urbaines.



## ANNEXE 2. DÉCLARATION FINALE DE LA RENCONTRE DE 2012

---

Réunis à Saint-Denis et Aubervilliers, les 11 & 12 décembre 2012, représentants de pouvoirs locaux du monde entier mais aussi du Conseil de l'Europe, du Bureau International du Travail, de Cités et gouvernements locaux unis, ainsi que de réseaux internationaux de mouvements sociaux et de la société civile, nous réaffirmons notre engagement déterminé pour le **respect, la protection et la garantie des droits humains au niveau local à travers nos politiques publiques.**



De la Charte européenne des droits de l'Homme dans la ville (2000) signée par plus de 350 villes, à celles de Montréal (2006), Mexico (2010), Gwangju (2012) ou Vienne (2012), en passant par l'adoption de la Charte-agenda mondiale des droits humains dans la cité (2011) adoptée par CGLU, nous nous félicitons que depuis 12 ans, les droits humains s'inscrivent de façon croissante dans les agendas des pouvoirs locaux de l'ensemble de la planète.

Mais aujourd'hui, nous croyons impératif de poursuivre ce processus pour que le droit à la ville, entendu comme usage pour toutes et tous de la ville, en accord avec les principes de soutenabilité, d'égalité, de solidarité et de justice sociale, devienne une réalité tangible dans chacune de nos villes et région métropolitaine. Notre 1<sup>ère</sup> Rencontre de Pouvoirs Locaux pour le Droit à la Ville démontre qu'il est possible d'aller dans ce sens par la **mise en œuvre de politiques locales innovantes concernant la gestion de l'espace public, du logement ou du développement endogène, social et solidaire.**



Dans cet esprit, nous manifestons notre volonté de dialogue avec les mouvements sociaux et l'ensemble de la société civile qui, aux niveaux local, national et mondial, travaillent à légitimer ce nouveau droit humain dans un monde devenu majoritairement urbain.

Alors que les cadres étatiques sont de moins en moins garants des droits fondamentaux, notre responsabilité de pouvoirs locaux face au défi global des droits humains se trouve renforcée par la crise financière mondiale, les problématiques sociales et environnementales qu'elle aggrave et dont nos citoyens souffrent de façon toujours plus aigüe.

Sur cette question comme sur d'autres enjeux mondiaux, la **reconnaissance du rôle des pouvoirs locaux** s'avère décisive. Cela renforce l'urgence que l'ONU considère CGLU comme interlocuteur privilégié et que lui soit reconnu, comme tel, le statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'expérience montre que les droits humains nécessitent la participation des premiers concernés, les citoyens, dans un mouvement de réappropriation des enjeux liés à la ville et de leur participation à l'élaboration des solutions. La promotion des droits humains dans la ville et du droit à la ville va de pair avec le développement de la **démocratie participative**, et s'applique à garantir l'**égalité de genre** et la mise en œuvre de pratiques participatives dans tous les domaines de la vie.

Dans le mouvement qui caractérise la dynamique d'urbanisation qui traverse la planète, le droit à la ville réinterroge la façon de penser la ville, ses objectifs vis-à-vis de l'ensemble des habitant-e-s et de son rapport à la ruralité. Cela interroge de manière plus générale la question du droit à la centralité, du **droit à la métropole pour toutes et tous** et que les citoyens y retrouvent l'ensemble des fonctions qui font vie, donnent sens et contenu au « vivre ensemble » et à la société.

Nous sommes attachés à défendre, au sein du mouvement municipaliste mondial qui célébrera bientôt son centenaire, le sens de l'intérêt commun qui irrigue nos échanges.



Committee on  
Social Inclusion,  
Participatory Democracy  
and Human Rights

Nous appelons donc à réfléchir ensemble à l'évolution de notre intervention collective au sein de CGLU et de notre outil commun, la Commission d'inclusion sociale, de démocratie participative et des droits humains.

**Saint-Denis, le 12 décembre 2012**



United Cities and Local Governments  
Cités et Gouvernements Locaux Unis  
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos